

Ville de Beauharnois

2^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 21 janvier 2020

portant exclusivement sur le budget

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 21 janvier 2020 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents :

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix

Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce

Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis

Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel

Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents :

Monsieur Alain Gravel, directeur général

Me Karen Loko, greffière.

1. Ouverture de la séance

| | | |
|------------|--------------------|-------------------------------|
| 1.1 | 2020-01-018 | Ouverture de la séance |
|------------|--------------------|-------------------------------|

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 19h.

Adoptée.

| | |
|------------|-------------------------------|
| 1.2 | Constatation du quorum |
|------------|-------------------------------|

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Constatation du quorum
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour

- 2. Budget pour l'exercice financier 2020**
 - 2.1 Présentation du budget
 - 2.2 Adoption du budget

- 3. Publication et distribution du budget 2020 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022**

- 4. Période de questions**

- 5. Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée.

2. Budget pour l'exercice financier 2020

2.1 2020-01-020 Présentation du budget 2020

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, procède à la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2020 reproduit ci-dessous :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

| BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 | | | |
|---|--|----------------------|----------------------|
| REVENUS | | 2019 | 2020 |
| Taxes | | 17 840 822 \$ | 19 787 128 \$ |
| Paiements tenant lieu de taxes | | 508 359 \$ | 577 394 \$ |
| Autres revenus de sources locales | | 6 867 930 \$ | 6 534 580 \$ |
| Subventions | | 632 889 \$ | 591 898 \$ |
| | | <u>25 850 000 \$</u> | <u>27 491 000 \$</u> |
| DÉPENSES | | 2019 | 2020 |
| Administration générale | | 4 032 534 \$ | 4 230 432 \$ |
| Sécurité publique | | 4 599 284 \$ | 4 894 614 \$ |
| Transport | | 2 890 913 \$ | 3 038 997 \$ |
| Hygiène du milieu | | 4 806 046 \$ | 4 815 217 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | | 1 820 846 \$ | 1 640 606 \$ |
| Loisirs et culture | | 2 976 008 \$ | 3 453 489 \$ |
| Frais de financement | | 4 724 369 \$ | 5 417 645 \$ |
| | | <u>25 850 000 \$</u> | <u>27 491 000 \$</u> |

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, donne les faits saillants du budget 2020 ainsi que la vision et les orientations du conseil pour la Ville de Beauharnois.

2.2 2020-01-021 Adoption du budget 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT le rejet à la majorité du budget de fonctionnement pour l'année 2020 d'un montant total de 27 491 000 \$ lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE selon le troisième alinéa du paragraphe 3 de l'article 474 de la *Loi sur les cités*, lorsque, le 1^{er} janvier, le budget n'est pas adopté, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté;

CONSIDÉRANT la deuxième présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2020 d'un montant total de 27 491 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 474.7 de la *Loi sur les cités et villes*, advenant un déficit anticipé pour l'année 2020, le conseil municipal le consolidera par un règlement d'emprunt avant la fin de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de la Ville de Beauharnois pour l'exercice financier 2020.

Adoptée.

Le maire appelle le vote sur cette résolution.

Pour : Madame Jocelyne Rajotte, Madame Roxanne Poissant, Monsieur Richard Dubuc et Madame Linda Toulouse

Contre : Monsieur Alain Savard

| | | |
|-----------|--------------------|---|
| 3. | 2020-01-022 | Publication et distribution du budget 2020 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022 |
|-----------|--------------------|---|

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE PUBLIER** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022 dans le journal municipal « *Beauharnois vous informe* ».

Adoptée.

4. Période de questions

Les questions portent exclusivement sur les prévisions budgétaires pour l'année 2020.

La période de questions peut être visionnée sur le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo du 21 janvier 2020 » à partir de la dix-septième minute.

5. 2020-01-023 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance soit levée. Il est 19h53.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière